

Les concours de professeurs des écoles dans l'enseignement public : une offre de postes encore accrue en 2013

■ 8 700 postes ont été ouverts en 2013 au recrutement d'enseignants du premier degré public (96,6 % aux concours externes, 3,4 % aux concours internes) pour la France métropolitaine et les départements d'outre-mer. Le nombre de postes aux concours externes augmente pour la deuxième année consécutive, encore plus fortement : + 72 % par rapport à 2012. Le nombre de candidats présents progresse également, mais dans une moindre mesure (+ 10 %). Le ratio de candidats présents par poste a donc évolué favorablement pour ces candidats : de 3,8 en 2012 à 2,4 en 2013. 300 postes ouverts aux concours externes n'ont pas été pourvus (soit 3,6 %), dont 175 dans l'académie de Créteil. Six lauréats sur dix sont des étudiants, très largement issus d'un master « Métiers de l'enseignement ». Comme les années passées, ce sont principalement des femmes (86,5 % en 2013), ce qui continue de renforcer la féminisation du corps des professeurs des écoles.

Catherine Valette, DEPP A2

■ À la session 2013, 8 710 postes ont été ouverts aux concours de recrutement de professeurs des écoles pour l'enseignement public : 8 413 aux seuls concours externes. L'offre de postes aux concours externes a très fortement

augmenté (+ 71,6 % en un an), soit 3 510 postes supplémentaires. Cette hausse prolonge celle de 2012 (+ 58 %), après une division par quatre entre 2004 et 2011 (FIGURE 1).

1 – Évolution du nombre de postes et de présents aux concours externes du premier degré dans l'enseignement public



Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : MENESR DEPP / Système de gestion Ocean

Directrice de la publication : Catherine Moisan
Secrétaire de rédaction : Marc Saillard
Maquettiste : Frédéric Voiret
Impression : DEPP/DVE
ISSN 1286-9392
Département de la valorisation et de l'édition
61-65, rue Dutot – 75732 Paris Cedex 15

Progression nettement plus faible du nombre de candidats présents que du nombre de postes aux concours externes

20 436 candidats se sont présentés aux concours externes en 2013, soit 9,8 % de plus qu'à la session 2012, confirmant la reprise constatée en 2012 (+ 2,7 %), après la division par trois de ce nombre ces dernières années. Ces progressions, très inférieures à celles des postes, dégradent le ratio rapportant le nombre de candidats présents au nombre de postes qui mesure l'attractivité des concours ; 2,4 candidats sont présents pour un poste offert en 2013, 3,8 en 2012. Ce ratio oscillait entre 5 et 6 les années antérieures.

Au total, 8 111 recrutements ont été réalisés dans le cadre des concours externes 2013 sur les 8 413 ouverts (FIGURE 2). Contrairement aux années passées, tous les postes n'ont donc pas été pourvus, certes dans un contexte de hausse inédite de leur nombre, en regard des dix dernières années. Le ministère a recruté 3 228 professeurs des écoles de plus qu'à la session 2012 par la voie externe (+ 66 %). Le taux de réussite rapportant le nombre de lauréats à celui des candidats présents atteint un niveau très élevé, proche de 40 %.

Par ailleurs, à la session 2013, 297 postes étaient proposés à l'ensemble des concours internes, 110 postes au titre du premier concours, réservé aux instituteurs titulaires, et 187 au titre des seconds concours. Au premier concours interne, la baisse tendancielle du nombre de postes reflète celle du vivier des instituteurs : ils étaient 83 000 titulaires en 2004 contre 7 200 en 2013. Pour un poste offert, deux candidats se sont présentés au premier concours interne, comme à la session précédente.

Aux seconds concours internes, la hausse importante du nombre de postes, amorcée en 2012, s'accroît fortement en 2013 (+ 92,8 %). Le nombre de candidats présents est quasiment stable. Aussi, le ratio de candidats présents par poste a-t-il évolué de façon favorable pour les candidats, de 5,8 en 2012 à 3 en 2013.

2 – Concours de recrutement de professeurs des écoles : nombre de postes, d'inscrits, de présents et d'admis, session 2013

Concours	Postes	Inscrits	Présents	Admis	Taux de réussite (%)	Taux de couverture (%)
Concours externe	7 977	37 474	19 016	7 758	40,8	97,3
Concours externe spécial langues régionales	131	318	217	93	42,9	71,0
Troisième concours	305	3 551	1 203	260	21,6	85,2
Total concours externes	8 413	41 343	20 436	8 111	39,7	96,4
Premier concours interne	110	463	225	85	37,8	77,3
Second concours interne	179	1 772	539	144	26,7	80,4
Second concours interne spécial langues régionales	8	65	16	2	12,5	25,0
Total concours internes	297	2 300	780	231	29,6	77,8
Total	8 710	43 643	21 216	8 342	39,3	95,8

Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : MENESR DEPP / Système de gestion Ocean

Aucun de ces deux types de concours ne fait le plein ; globalement, 78 % des postes ouverts ont été pourvus. 3 % des lauréats des concours de recrutement de professeurs des écoles 2013 sont ainsi issus de la voie interne.

Des postes non pourvus dans des académies à l'offre de postes importante

Les 300 postes non pourvus aux concours externes organisés par chaque académie se concentrent dans quelques-unes d'entre elles. 16 % des postes sont restés vacants dans celle de Créteil, 12 % dans celle de Guyane, 11 % dans celle de Paris (FIGURE 3). Ces académies se caractérisent par des taux d'attractivité faibles, qui ne dépassent pas 1,5 candidat par poste. Mais les académies d'Amiens et de Versailles réussissent à pourvoir tous leurs postes, alors que leur attractivité n'est pas plus forte.

Cette notion d'attractivité est de fait très relative. Ces faibles taux reflètent des besoins de recrutements proportionnellement supérieurs : les ouvertures de poste dans ces académies représentent plus de 3 % des effectifs d'enseignants en activité dans le premier degré, alors que la moyenne s'établit à 2,6 %. Si les besoins de recrutement étaient du même niveau qu'ailleurs, le ratio des présents par poste serait plus élevé.

La plupart des étudiants admis aux concours externes possèdent un master « Métiers de l'enseignement »

Les étudiants représentent toujours le premier vivier de recrutements externes d'enseignants du premier degré public, même si leur part perd dix points en un an (58,5 % en 2013 contre 68,2 % en 2012) (FIGURE 4). Leurs effectifs ont en effet progressé de manière importante, mais moins que ceux de l'ensemble des lauréats externes (+ 42 % contre + 66 %). La quasi-totalité des étudiants admis à un concours externe de professeurs des écoles en 2013 est titulaire d'un master (30 %) ou engagée dans la finalisation du diplôme (69 %). Pour la majorité d'entre eux (89 %), il s'agit d'un master MEEF (Métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation), contrairement aux lauréats des concours externes du second degré (VOIR LA RUBRIQUE « EN SAVOIR PLUS »).

Les demandeurs d'emploi représentent 13,6 % des recrutements externes, une proportion comparable à celle de la session précédente. Les candidats en activité dans le secteur privé ou le secteur public et les personnels d'éducation et de surveillance (principalement des assistants d'éducation) ont constitué un renfort important : leur part a progressé parmi les lauréats des concours externes, soit 13,1 % et 10,2 %.

3 – Concours externes de recrutement de professeurs des écoles par académie - Effectifs et ratios, session 2013

(concours externe, externe spécial et troisième concours confondus)

Académies	Postes	Présents	Admis	Présents/poste	Taux de réussite (%)	Taux de couverture (%)	Nombre de postes/effectifs en activité en 2012-2013 (%)
Aix-Marseille	390	887	382	2,3	43,1	97,9	2,8
Amiens	320	521	320	1,6	61,4	100,0	3,1
Besançon	125	402	125	3,2	31,1	100,0	2,0
Bordeaux	349	1 215	342	3,5	28,1	98,0	2,4
Caen	126	442	126	3,5	28,5	100,0	1,9
Clermont-Ferrand	150	414	149	2,8	36,0	99,3	2,4
Corse	25	116	25	4,6	21,6	100,0	1,7
Créteil	1 085	1 496	910	1,4	60,8	83,9	4,4
Dijon	145	384	145	2,6	37,8	100,0	1,7
Grenoble	400	1 078	400	2,7	37,1	100,0	2,5
Guadeloupe *	52	210	54	4,0	25,7	103,8	1,8
Guyane	105	156	92	1,5	59,0	87,6	4,4
La Réunion	225	598	213	2,7	35,6	94,7	3,7
Lille	495	1 357	495	2,7	36,5	100,0	2,4
Limoges	55	185	54	3,4	29,2	98,2	1,6
Lyon	400	1 176	400	2,9	34,0	100,0	2,6
Martinique	23	186	23	8,1	12,4	100,0	0,9
Montpellier	284	891	281	3,1	31,5	98,9	2,2
Nancy-Metz	130	672	130	5,2	19,3	100,0	1,1
Nantes	300	1 013	290	3,4	28,6	96,7	2,2
Nice	195	536	194	2,7	36,2	99,5	2,0
Orléans-Tours	274	633	274	2,3	43,3	100,0	2,2
Paris	263	403	234	1,5	58,1	89,0	3,4
Poitiers	194	530	194	2,7	36,6	100,0	2,4
Reims	110	395	110	3,6	27,8	100,0	1,5
Rennes	208	742	208	3,6	28,0	100,0	1,8
Rouen	215	565	215	2,6	38,1	100,0	2,2
Strasbourg	235	662	227	2,8	34,3	96,6	2,5
Toulouse	305	882	302	2,9	34,2	99,0	2,3
Versailles	1 230	1 689	1 197	1,4	70,9	97,3	4,1
France métropolitaine + DOM	8 413	20 436	8 111	2,4	39,7	96,4	2,6

* Le nombre d'admis aux concours externes est supérieur au nombre de postes grâce à un report de postes non pourvus aux concours internes.

Source : MENESR DEPP / Système de gestion Ocean . Effectifs en activité dans le premier degré décomptés par le fichier de paye, janvier 2013

Une carrière, souvent féminine, qui commence en moyenne à 27 ans et demi

L'âge des admis aux concours externes est lié à leur parcours antérieur (FIGURE 4). Les étudiants sont en moyenne plus jeunes (25,8 ans). Les lauréats en activité dans les secteurs privé ou public présentent une moyenne d'âge supérieure de près de dix ans, les demandeurs d'emploi de près de sept ans. Globalement, l'âge moyen passe de 26,9 ans en 2012 à 27,6 ans en 2013 (27,4 ans pour les femmes et 28,6 ans pour les hommes). Les candidats les plus jeunes ont le meilleur taux de réussite : 52,8 % pour les « moins de

4 – Origine des lauréats des concours externes de professeurs des écoles, session 2013

Origine des candidats	% admis	Rappel 2012 (%)	Taux de réussite	% femmes	Âge moyen
Étudiants	58,5	68,2	47,0	88,4	25,8
Secteur privé, fonctionnaires	13,1	8,9	31,4	85,0	35,4
Demandeurs d'emploi	13,6	13,7	33,8	84,9	32,5
Personnels d'éducation et de surveillance	10,2	6,9	31,8	84,5	30,5
Autres*	4,6	2,3	31,8	86,2	33,6
Total	100,0	100,0	39,7	86,5	27,6

* Autres : enseignants titulaires ou non titulaires, stagiaires.

Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : MENESR DEPP / Système de gestion Ocean

25 ans » contre 14,6 % pour les « 50 ans et plus ».

Les femmes représentent 86,5 % des admis aux concours externes. Depuis 2004, le taux a fluctué entre 83 et 87 %. Les nouvelles recrues de la session 2013 conti-

nent donc de renforcer la féminisation de la population enseignante du premier degré public, qui s'établit à 82,2 % en janvier 2013. Le taux de féminisation aux concours externes varie selon les académies, de 76 % en Corse à 92,3 % à Nice. ■

LE RECRUTEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les personnes en situation de handicap disposent de deux voies d'accès : le concours ou le recrutement par la voie contractuelle.

Aux concours externes du premier degré dans l'enseignement public à la session 2013, 237 candidats inscrits ont déclaré un handicap pour 98 présents et 31 admis. Aux concours internes, 15 inscrits étaient en situation de

handicap pour 3 présents et aucun admis. De plus, le ministère de l'éducation nationale recrute chaque année des personnes handicapées qui peuvent devenir titulaires sans passer de concours : 293 postes de professeurs des écoles étaient à pourvoir sur la France entière pour la rentrée 2013 selon cette modalité.

RÉGLEMENTATION

Les épreuves d'admissibilité de la session 2013 ont eu lieu à l'automne 2012 et les épreuves d'admission en juin 2013. Les candidats admis ont pris leurs fonctions à la rentrée 2013. Parallèlement se sont déroulées en juin 2013 les épreuves d'admissibilité de la session 2014 « exceptionnelle », dont l'admission se déroulera en juin 2014, avec une prise de fonctions à la rentrée 2014. Ces deux sessions de concours sont les dernières avant la refondation du mode de recrutement et de formation des futurs enseignants ; la première promotion, lauréate en 2014, ira se former dans les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE), puis prendra ses fonctions à la rentrée 2015.

Les épreuves des concours de la session 2013 et de la session 2014 anticipée demeurent définies dans l'arrêté du 28 décembre 2009 modifié fixant les modalités d'organisation des concours du premier degré (excepté celles du premier concours interne définies dans l'arrêté du 24 décembre 1992 modifié).

Depuis l'arrêté du 31 décembre 2009, les concours externes et internes du premier degré sont ouverts aux candidats titulaires d'un master 2 ou en cours de validation de master 2 (inscrits en M2), ou d'un titre sanctionnant un cycle d'études postsecondaires d'au moins cinq années. Les concours 2014 anticipés s'adressent aux étudiants inscrits en master 1, mais les étudiants inscrits en M2 peuvent également s'y présenter. À titre transitoire et jusqu'à la session 2015 incluse, les conditions de titre ou de diplôme des candidats aux concours internes recrutés avant le 30 juillet 2009 restent celles en vigueur à la session 2009.

Les concours sont ouverts sans condition de diplôme aux mères ou pères d'au moins trois enfants, aux sportifs de haut niveau, aux candidats du troisième concours, ou aux élèves-professeurs du cycle préparatoire du second concours interne.

SOURCE

Les résultats aux différents concours de recrutement d'enseignants du premier degré proviennent de la collecte d'information effectuée à partir d'extractions du système de gestion Ocean. Le champ géographique recouvre la France métropolitaine et les départements d'outre-mer (DOM).

en savoir plus

+ *Bilan social 2012-2013* du ministère de l'éducation nationale, p. 61 à 80.

+ « Les concours enseignants du secondaire dans l'enseignement public : hausse sensible des recrutements en 2013 », *Note d'Information* n° 15, MENESR-DEPP, mai 2014.

+ « Les concours de recrutement de professeurs des écoles dans l'enseignement public à la session 2012 », *Note d'Information* 13.17, MEN-DEPP, août 2013.

www.education.gouv.fr/statistiques
depp.documentation@education.gouv.fr

DÉFINITIONS

Le recrutement des professeurs des écoles est académique : les lauréats sont nommés professeurs stagiaires et sont affectés dans un département de l'académie dans laquelle ils ont été recrutés. Le choix du département est effectué en fonction des vœux des intéressés et dans l'ordre de leur classement aux concours externe ou interne. Le directeur académique des services de l'éducation nationale (Dasen) les affecte dans une école du département.

Plusieurs concours permettent de devenir professeur des écoles selon la situation du candidat. Outre le **concours externe** et le **concours externe spécial langues régionales** (qui comprend une épreuve de langues régionales), fait également partie de la voie externe le **troisième concours**, ouvert aux candidats justifiant de cinq années d'activités professionnelles accomplies dans le cadre d'un contrat de droit privé.

La voie interne est accessible aux candidats remplissant les conditions de services publics : le **premier concours interne** est ouvert aux instituteurs

titulaires justifiant de trois années d'ancienneté au 1^{er} septembre de l'année précédant le concours, les **seconds concours interne et interne spécial langues régionales** concernent les candidats justifiant de trois années d'ancienneté de services publics (agent titulaire ou non titulaire d'une des trois fonctions publiques, élèves-professeurs du cycle préparatoire au second concours interne).

Présents. Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours, ou ayant envoyé un dossier RAEP (reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle). Leur nombre est toujours inférieur ou égal à celui des candidats inscrits.

Admis. Candidats admis sur liste principale.

Taux d'attractivité. Rapport du nombre de présents au nombre de postes.

Taux de réussite. Rapport du nombre d'admis au nombre de présents, en %.

Taux de couverture. Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en %.